

Communiqué de presse

Médecine du travail en Nord-Pas-de-Calais

La Fesp vigilante à l'issue de la rencontre avec les responsables du Pôle Santé Travail Métropole Nord

La Fédération du service aux particuliers (Fesp), organisation représentative des entreprises de services à la personne (SAP) a été reçue, vendredi 22 juillet 2016, par le Pôle Santé Travail de la métropole Nord afin de revoir le mode de fonctionnement de la médecine du travail sur le département du Nord.

La Fesp, représentée par Arnold Fauquette (Vivat), référent régional pour les Hauts-de-France, et Claire Lanneau (Babychou), a été reçue par les responsables du pôle Santé Travail de la Métropole Nord afin de trouver une solution acceptable en matière de calcul des cotisations relatives à la médecine du travail, celles-ci mettant actuellement en péril des milliers d'emplois.

En calculant le montant de la cotisation santé devant être acquitté par l'entreprise sur la base du nombre de salariés sans pondération au regard du nombre d'heures réellement effectuées dans le mois et du nombre de visites réalisés par la médecine du travail, l'administration en surévalue le montant de façon drastique.

Un secteur économique majeur menacé

L'impact de ce mode de calcul déconnecté de toute réalité sociale et économique de l'entreprise, met en péril le maintien de plusieurs milliers d'emplois sur le département. La vie quotidienne de dizaines de milliers de personnes recourant aux SAP risque à terme d'être largement affectée, si rien n'est fait pour régulariser cette méthode de calcul.

Le secteur des SAP est particulièrement pénalisé. A forte intensité de main d'œuvre, contraintes par les exigences des clients et bénéficiaires des services ne faisant généralement appel qu'à quelques heures de services par semaine - voire par mois -, par ailleurs fortement concurrencées par le « travail au noir », les structures de SAP ne peuvent supporter une charge dont le calcul, fortement surévalué, nuit à leur compétitivité.

Les solutions proposées par les structures

Lors de cette rencontre, la Fesp a proposé au Pôle Santé Travail d'adopter un mode de calcul en adéquation avec les réalités de leurs métiers et de leurs salariés. Deux options sont proposées : soit une facturation au nombre d'actes réalisés par la médecine du travail, soit un calcul des cotisations appuyé sur le nombre de salariés en équivalents temps plein. Le Pôle Santé Travail s'est montré ouvert à une telle réflexion commune sur la tarification. En outre, un accompagnement spécifique de l'ensemble des acteurs des services à la personne privés ou associatifs est envisagé.

.../...

Un travail sera également mené entre la Fesp et le Pôle Santé Travail dès l'entrée en vigueur de la loi « Egalité et Citoyenneté » prévoyant une dispense de visite médicale d'embauche au profit d'une visite d'information et de prévention pour les emplois considérés sans risque.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le secteur des SAP compte 1 500 structures et plus de 70 000 intervenants à domicile. Les entreprises de SAP créent également de nombreux emplois dans leurs agences (responsable d'agence, responsables de secteurs, chargé de recrutement, etc.).

À propos de la Fesp

Créée en 2006, la Fesp défend l'ensemble des 23 activités des services à la personne, telles que les services aux familles de jeunes enfants, l'aide à domicile auprès des personnes âgées et handicapées, le soutien scolaire, l'assistance informatique à domicile ou encore le jardinage et le petit bricolage. Elle représente également les métiers et employeurs des résidences services et des crèches. Reconnue représentative par le ministère du Travail, la Fesp est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics nationaux et territoriaux.

En savoir plus : www.fesp.fr



Arnold Fauquette (Vivat), référent Fesp Hauts-de-France, Claire Lanneau (Babychou / Fesp), Louis-Marie Hardy, directeur général du pôle Santé Métropole Nord, et Sandrine Evrard, responsable des relations avec les adhérents.

Contacts presse : Gaëlle Dufour | 01 53 85 40 80 | gaelle.dufour@fesp.fr